

Libin, le 27.04.2022



**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**  
**PROLONGATION**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Attendu que la SA Ronveaux doit effectuer des travaux pour le compte de Proximus à Redu, Place de l'Esro 61 du 20 avril au 27 mai 2022,

Considérant que la durée des travaux doit être prolongée jusqu'au 27 juin 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu l'urgence,

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation à la SA Ronveaux de réaliser les travaux pour le compte de Proximus à Redu, Place de l'Esro, jusqu'au 27 juin 2022.

La circulation sera alternée à hauteur du chantier et la vitesse limitée à 30km/h.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

La Bourgmestre,



A. LAFFUT

  
Le 1<sup>er</sup> Échevin,  
Christian BAIJOT

**Commune de**  
**6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be